

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 27/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, RENON Céline, Messieurs VADOT Pierre-Yves, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX Boris

Convocation et affichage : 14/04/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a fait réactualiser le contrat d'assurances de la commune.

Il est nécessaire de faire prendre en compte les opérations réalisées par la commune (local buvette, agrandissement école, city stade), et également la révision des surfaces des gîtes.

Il présente le contrat réactualisé par la compagnie GROUPAMA, assureur de la commune) pour un montant de 5 670.18 €TTC (avant la réactualisation le montant pour 2026 était de 4572.12 €).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

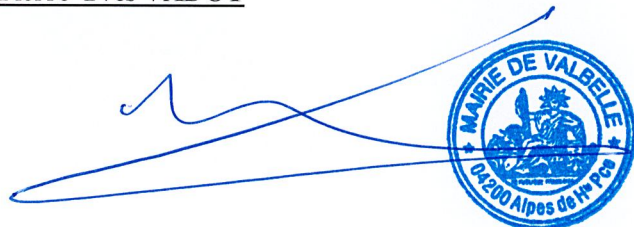
- valide le nouveau contrat d'assurance de la compagnie GROUPAM pour un montant de 5 670.18 €
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 avril 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire

Paul RAPHAELIAN

